

ASSOCIATION DU CAMP DE CESAR
Route de la Roche 49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire
www.campdecesar.org
www.gemmoiseries.org

Contribution à l'enquête publique du PLU Sud-Ouest secteur de Sainte Gemmes-sur-Loire

Rocade Sud : un projet en marge des règlements d'urbanisme...et de la loi

En février 2004, le Président de l'Agglomération d'Angers a fait inscrire d'autorité le fuseau de la rocade Sud d'Angers dans le secteur de Sainte Gemmes-sur-Loire du Plan local d'urbanisme sud-ouest. Cette rocade issue du carrefour Mignon sur la commune des Ponts-de-Cé emprunterait le pont de l'Atlantique pour traverser la Maine.

Le projet de rocade Sud va à l'encontre des dispositions prévues dans les documents d'urbanisme en vigueur, le Schéma Directeur de la Région Angevine (SDRA) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) angevin.

SDRA : pas de rocade par le pont de l'Atlantique

Le SDRA a repris les dispositions du Dossier de voirie d'agglomération, adopté en 1996. Sept scénarios de tracé de liaison Sud sont envisagés. Le scénario 7 consiste à envisager le doublement du 4^{ème} pont et à élargir la liaison Ouest. Le fuseau de rocade Sud, inscrit dans le PLU sud-ouest et le PLU Centre s'inscrit dans ce scénario.

Voici en quels termes ce scénario est repoussé dans le SDRA (page 142) :

« Cette solution soulève de grandes difficultés :

- ✓ elle va concentrer sur une même infrastructure des niveaux et des natures de trafic qui rendront son exploitation extrêmement difficile et dangereuse ;
- ✓ elle entraînera inévitablement un surcroît de trafic sur la voie sur berge, en traversée de la ville ;

- ✓ l'élargissement de la liaison Ouest suppose la reprise de tous les ouvrages existants : ponts, bretelles, mais aussi merlon et paysagement de cette entrée qui jusqu'alors mettait en scène la ville sous un angle particulièrement valorisant Cet élargissement va transformer celle-ci en immense voie rapide à l'américaine (2 fois 4 voies) et générer des nuisances importantes dans un espace fortement urbanisé de part et d'autre ;
- ✓ l'échangeur entre la voie sur berge, la liaison Ouest et la rocade Sud entraînerait une colonisation par des voies routières de la plus grande partie des espaces de sport de la Baumette. L'ensemble du secteur devrait d'ailleurs être remblayé pour éviter la mise hors service en cas d'inondation et ponctuellement plus fortement encore pour permettre la mise en place des échangeurs avec le cloisonnement des espaces et les nuisances phoniques que cela implique ;
- ✓ La réalisation des travaux ne serait pas sans entraîner de grandes perturbations de la circulation et de l'économie locale pendant toute leur durée.

L'ensemble de ces difficultés conduisit donc à écarter ce scénario à l'époque au profit du scénario franchissant la Maine au niveau du pont de Pruniers et passant entre les quartiers du Val de Maine et de Pruniers.

C'est cependant ce scénario catastrophe qui est repris dans les PLU en 2005.

SDRA : attendre les effets du contournement nord

Avant que des décisions irréversibles ne soient prises, une gestion prudente impose de mesurer les effets futurs du contournement nord d'Angers, achevé après l'été 2007, afin de se reposer la question de l'utilité d'une rocade Sud. Cette mesure préalable des conséquences du contournement nord est d'ailleurs inscrite officiellement dans le Schéma Directeur de la Région Angevine (page 142) : « l'opportunité de la réalisation de la liaison sud (petite et grande), devra être appréciée au regard de l'évaluation des effets de la mise en service du contournement nord d'Angers ».

Pour que ce contournement nord soit réellement efficace et la mesure de ces effets plausibles, plusieurs hypothèses doivent être levées :

- ✓ L'utilisation d'une rocade doit être gratuite grâce au rachat du péage autoroutier de Troussebouc. Le Département et l'Agglomération seraient sollicités.

- ✓ Une caractéristique majeure d'une rocade doit être sa forte capacité à absorber les flux de circulation. Le maillon de l'autoroute restant à réaliser doit donc passer à 2 fois 3 voies pour permettre l'écoulement optimum d'un trafic automobile à la fois de transit et de proximité.
- ✓ L'incertitude quant à la réalisation d'un échangeur complet au niveau de Saint Serge doit être levée. Cette infrastructure, à l'étude, est prévue avant 2015 pour éviter un report de trafic en provenance de l'A11 sur la RN 23 dans sa traversée en milieu urbain.

En n'investissant pas sur ces trois points, la collectivité n'inciterait pas l'automobiliste à emprunter le contournement nord. Elle fausserait, en le minimisant, l'impact de la réalisation de ce dernier sur la circulation au sud de l'agglomération.

Plan de déplacements urbains angevin : limiter la circulation automobile en centre-ville

Du Schéma directeur naissent trois documents spécialisés par thèmes :

- ✓ le commerce avec le Schéma de développement commercial, adopté le 22 mai 2004;
- ✓ l'habitat avec le Programme local de l'habitat (dont le séminaire de lancement est prévu en avril 2005) ;
- ✓ les déplacements avec le Plan de déplacements urbains angevin adopté le 17 mars 2005.

Un objectif majeur du PDU est la recherche de la réduction du trafic automobile dans le centre-ville.

Le projet de liaison sud se révèle totalement inefficace pour atteindre cet objectif.

La rocade Sud, au plus près du tissu urbain, ne fera qu'attirer des flux automobiles actuellement sur les boulevards Sud d'Angers. Par ailleurs, la part de marché des transports en commun n'augmenterait pas. Une étude a été réalisée par le Département, à la demande de l'Agglomération, sur différentes hypothèses de liaison sud entre Beaucouzé et Les Ponts-de-Cé. Ses résultats ont été présentés durant l'été 2004 aux municipalités concernées. Ils montrent que tous les scénarios envisagés, dont celui de la rocade au nord de Sainte Gemmes-sur-Loire empruntant le pont de l'Atlantique, sont sans impact positif sur les transports en commun.

Les conclusions éclairantes de cette étude du Conseil général n'ont pourtant pas été mises dans les documents pour l'enquête publique du PDU. Ni les commissaires-enquêteurs, ni le public n'en ont eu connaissance.

La recommandation de la rocade sud dans le PDU est donc une mauvaise réponse apportée à la recherche de la réduction du trafic automobile dans le centre-ville d'Angers. Son seul objectif est d'attirer les flux automobiles actuellement sur les boulevards Sud d'Angers.

Charte de l'environnement 2004 : le droit à un environnement sain pour chacun

La Charte de l'environnement de 2004 a été adoptée le 28 Février 2005 par le Parlement et promulguée le 1er Mars 2005 par le Président de la République. Elle stipule notamment :

« *Art. 1^{er}*. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

« *Art. 2.* - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

.....

« *Art. 6.* - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Les élus de l'agglomération d'Angers ont décidé le départ de l'usine d'incinération implantée à La Roseraie car source de nuisances pour la santé humaine. Alors que la pollution d'origine automobile est plus nocive, on envisage sérieusement le passage d'une 2 X 2 voies dans le voisinage immédiat de ce quartier de 30 000 habitants et, encore plus près, des 258 pavillons que la Ville d'Angers va construire au lieu-dit « Les Aupannes », près de Frémur. au regard des éléments dont nous disposons, c'est une circulation de 50 000 véhicules/jour qui, à terme, emprunterait la petite liaison sud au ras des espaces urbanisés ou dévolus à l'urbanisation future.

En conclusion

Des incertitudes pèsent sur le choix du tracé, voire sa légitimité. Le rapport coût/efficacité maximum, doit être calculé. Il est donc prématuré d'inscrire d'ores et déjà un emplacement réservé pour cette la rocade Sud qui n'est pas à l'échelle de temps de l'actuel PLU, mais du suivant qui sera construit à la suite du futur SCOT.

A terme, c'est au sud de la Loire qu'il faut imaginer un véritable contournement sud reliant entre eux les autoroutes A11, A 85 et A 87. C'est la conclusion des commissaires-enquêteurs qui ont mené l'enquête publique du PDU : « *Une grande rocade contournant les agglomérations semble inéluctable* ».